

## Infrastructures et développement

### L'avenir est au fer...

La Région croise le fer avec l'Etat, mais on joue surtout à se faire peur : **L'électrification de la ligne Paris-Troyes** se fera parce que le segment est commercialement porteur. **Pour nous, l'important est de savoir s'il sera prolongé un jour par un TGV Troyes-Dijon.**

En attendant, saluons l'initiative et la création, inaugurée en grande pompe en ce début d'été, d'un **TER bimode qui relie désormais Troyes et Dijon.** Quel dommage qu'il ne soit pas conçu comme un double itinéraire Chalindrey - Troyes, et Chaumont - Dijon, avec un arrêt de plus au sud. Seule cette approche peut être utile aux haut-marnais et susceptible de crédibiliser, et rentabiliser économiquement, la ligne. Sinon le TER partira toujours trop tôt de Troyes et arrivera toujours trop tard à Dijon (et vice-versa)... Une bonne nouvelle : la rencontre avec le Président BACHY a permis d'arrêter le

principe **d'une étude sur les possibilités d'une gare supplémentaire**, dont le résultat tarde un peu. C'est le propre des études...

**Quant à Chalindrey, au cœur de la réflexion**, un diagnostic a été lancé pour la redynamisation du site, et, n'ayons pas peur des mots, sa **requalification**, pour l'inscrire dans l'avenir. Il s'agit là d'intégrer les possibilités offertes dans la collaboration et les synergies avec les autres acteurs économiques. L'action de Luc CHATEL a sans doute été déterminante dans l'attention manifestée à ce dossier. Au titre des options qui émergent, le SMAEPL et Alain MARCEROU ont encore fait parler d'eux en recentrant le **Terminal conteneurs vers Le Havre et Anvers.** Reste à rentabiliser la **ligne 10 pour le fret** et travailler l'accès à ce **site capital pour la logistique de notre département.** La réunion de décembre a porté ses fruits : Hubert FALCO a confirmé la démarche **d'inscription de la RN 19** et la déviation de

Langres au schéma national des infrastructures. Reste à savoir s'il ne serait pas opportun, en attendant, d'arrêter un schéma à court terme de contournement de Langres - Hûmes et d'accès à Chalindrey depuis l'A 31... (Peut-être qu'Axiale, le Conseil général et le Ministre pourraient se livrer à quelques avancées sur cette option...)

**Dijon**, de son côté a communiqué sa **stratégie ferroviaire tous azimuts** en étoile depuis la ville, mais aussi vers Roissy et Cherbourg (le TGV 2 fois par jour !). Le Terminal rail route de Perrigny vient aussi de rouvrir pour le fret, et les bourguignons nourrissent toujours des espoirs quant au doublement TGV de Paris - Lyon.

Il paraît urgent de ne pas examiner toutes ces connexions par le petit bout de la lorgnette, mais de les situer dans leur cadre européen, hexagonal et de la Région Grand Est. **Nos stratégies locales ne peuvent s'appuyer que sur les macro-réalités qui se dessinent à ces échelles...**

### ANDRA

Bonne ou mauvaise nouvelle, selon votre point de vue, le centre de stockage de déchets radioactifs de faible activité à vie longue (FAVL) **ne sera pas implanté en Haute-Marne, mais dans l'Aube...** (Auxon et Pars-lès-Chavanges).

### PARC NATIONAL

A la plus grande satisfaction de votre serviteur, la Bourgogne et la Champagne Ardenne sont enfin réunies sur des projets.

Outre la semaine scientifique ouverte par le Ministre de l'Education à Colombey entre les étudiants de nos deux Rectorats, les deux Régions se retrouvent dans la candidature au Parc National, qui constitue un challenge de niveau international. **Les semaines et les mois qui viennent devraient conforter la valeur de notre candidature et voir la création d'un GIP.**

Au-delà de la formidable opportunité de développement touristique (mais pas seulement), c'est aussi l'occasion unique d'une collaboration transfrontalière (le mot n'est pas trop fort !)

qui peut ouvrir la porte méridionale du département et initier des relations avec une Région dotée d'une métropole d'importance.

Une nouvelle culture à mettre en place : celle de l'esprit de challenge. Nous avons surpris les bourguignons dans notre pugnacité au démarrage... reste à border intelligemment les limites du périmètre, et ne pas vendre la peau de l'ours avant terme...

### ...ET ANIMAL EXPLORA

Le projet « resort » du Conseil Général ne peut qu'accéder à une nouvelle légitimité dans la proximité du Parc, par sa position géographique et son concept.

Le Groupe VINCI et LAGRANGE semble ne pas s'y être trompé. Délit d'initié ou intelligence prometteuse, le challenge reste entier et appellera d'autant plus d'exigences...

### LANGRES

La ville s'en remet à Nicolas FAUCHERE pour sa candidature à l'UNESCO. Cet universitaire, historien spécialiste des remparts médiévaux et des fortifications

Vauban, devrait permettre à la cité lingonne de rejoindre ses pairs dans la course à la notoriété.

### SAINT-DIZIER

La cité poursuit sa métamorphose afin de renforcer son attractivité.

**Le nouvel hôpital "Geneviève de Gaulle Anthoinz"** qui vient de voir le jour, met à la disposition des Bragards et des habitants du Triangle des moyens techniques modernes et performants ainsi qu'un personnel qualifié, tout en participant, par sa conception architecturale, à la restructuration de l'espace urbain.



Présentation du nouvel hôpital par François Cornut-Gentile, le 9 juillet.

## Trophées de la 2<sup>e</sup> Chance : Prix féminin pour une jeune volontaire de l'EPIDE de Langres

J'ai eu l'honneur de remettre à Léa Nagre, dont le parcours est exemplaire, cette récompense méritée, lors d'une manifestation, au Sénat, le 5 mai dernier, avec Yazid Sabeg, Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances et Jean-Marie Bockel, alors Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants. (photo AGO).



(photo AGO).

## POUR ME JOINDRE

Du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

→ **Assistants à Chaumont**  
Marie LAGLER  
et Marie-Christine SIMONNET  
10, rue du Dr Michel  
52000 Chaumont  
Tél. 03 25 31 90 50  
Fax 03 25 32 10 59  
charlesguene@wanadoo.fr

→ **Assistant à Paris**  
Philippe HOUBRON  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06  
Tél. 01 42 34 32 60  
Fax 01 42 34 41 90  
c.guene@senat.fr

Trait d'union  
Directeur de la publication : Charles Guené  
Conception et impression :  
Imprimerie du Petit-Cloître, 52200 Langres  
Photos : IPC sauf mention  
Dépôt légal : 180108.641



Signature du document général d'orientations 2008-2012 sur la sécurité routière en Haute-Marne, et de la charte départementale de sécurité routière, le 9 février, par mon collègue Bruno Sido (pour le Conseil général) le Préfet Guillot et moi-même (pour l'Association des Maires).



Sur la réforme des collectivités locales, avec l'Amicale des maires et adjoints des cantons de Saint-Dizier, le 23 mars, avec Michel Garett, Jacky Millot et Roland Daverdon. (Photo JHM/Pierre-Julien Prieur)



Remise de Médailles d'honneur régionales, départementales et communales à Jean-Pierre Trompette (or) et Jacky Trompette (argent), le 23 mai à Sarcey.

## A votre rencontre...



Avec les élèves de CM2 de l'école Jules Ferry de Chaumont, le 26 mars.



Remise de distinctions communales par l'amicale des maires du canton de Clefmont, le 31 janvier, avec Daniel Bourcelot et Jean Schwab.





Haute-Marne



Charles Guené  
SÉNATEUR DE LA HAUTE-MARNE

## SOMMAIRE

Éditorial	1
De la TP nouvelle à la taxe climat énergie : la révolution fiscale en marche...	2
Travaux parlementaires	3/4
- Loi de programmation militaire 2009-2014	
- La Poste	
- Projet de Loi Outre Mer	
- Réforme des collectivités locales	
- Rapport de l'observatoire des Finances Locales	
Infrastructures et développement	5
Pour me joindre	6

éditorial

### Au risque de s'exposer...

Je n'ai jamais caché mon attrait pour les **matières fiscales et institutionnelles**. Aussi, malgré le contexte de crise qui contraint chacun de nous, puis-je au moins afficher une satisfaction : à force d'intérêt manifesté, mais aussi de présence sur ces sujets, mes pairs ont bien voulu me reconnaître une certaine expertise.

A la Commission des finances du Sénat, qui m'a désigné au Comité des Finances Locales, où je viens de rapporter les conclusions de l'**Observatoire des Finances Locales**, j'ai pu suivre les travaux sur la **taxe professionnelle** mais également sur la **taxe carbone**, dans le cadre de commissions restreintes.


Au sein de mon groupe politique, comme dans la plus œcuménique **mission Belot**, j'ai pu travailler pendant près de huit mois sur la réforme des collectivités locales que le Parlement va examiner à la rentrée.

Ces dossiers sont d'une importance capitale pour les collectivités que chacun de nous administre au quotidien, avec zèle et passion. Il était indispensable que la Ruralité que vous m'avez demandé de représenter apporte ses réflexions aux textes qui se profilent pour l'automne.

Je souhaitais vous dire que j'en ressens une responsabilité particulière, celle de ne pas trahir vos aspirations. C'est aussi un honneur que de faire entendre les voix de femmes et d'hommes comme vous.

Pour être tout à fait honnête, je dois ajouter que c'est également un réel plaisir que de travailler sur ces sujets passionnants.

*Brefcordement à avec ma  
sincère reconnaissance*




Avec Joseph DAUL, Député européen de la zone grand est, Luc CHATEL, Anne-Marie NEDELEC et Bernard MARLE (PDG), à Nogent, le 5 juin.  
(photo Eric Girardot)

## De la TP nouvelle à la taxe climat énergie : la révolution fiscale en marche...

Les prochains mois et années vont être très riches en la matière. Nous allons probablement vivre une révolution fiscale, à l'instar de celles qu'ont connu nos compatriotes à la chute de l'ancien régime ou au début du XX<sup>e</sup> siècle. Je propose aux plus prospectifs d'entre vous une initiation aux quelques fondements qui seront utiles à la compréhension des prochains textes fiscaux et à la philosophie de leur élaboration.

Ainsi que j'ai pu le développer lors de mon intervention du 10 juin à la Tribune du Sénat, (texte intégral des débats sur <http://www.senat.fr/seances/s200906/s20090610/s20090610008.html> ou sur simple demande à ma permanence), la fiscalité des collectivités locales est à bout de souffle et nous sommes à un carrefour historique pour réaliser une réforme globale.

Même si le débat apparait réservé aux initiés, il peut être résumé de la manière suivante :

- Le système, au fil du temps, est devenu **obsolète** : Les valeurs locatives ne sont plus révisées depuis plus de 30 ans, et sont un facteur d'injustice d'un village à l'autre. L'assiette des impôts ne peut plus supporter les besoins des collectivités locales, et les prélèvements sont devenus illisibles pour le contribuable.
- Le caractère **antiéconomique** de la **taxe professionnelle** appelle sa réforme. Or, elle constitue une ressource essentielle, pour laquelle chacun entend maintenir un lien physique avec le territoire.
- Enfin, l'avènement de la **fiscalité environnementale**, que la protection de la planète impose, va bousculer l'équilibre des prélèvements.

La réforme de la TP actuelle veut remplacer la partie qui taxe les **investissements** par une imposition plus modérée sur la **valeur ajoutée** (VA). Il restera donc une partie de TP correspondant à l'emprise foncière de l'entreprise, et une seconde sur la VA, qui répartirait plus la charge de l'impôt sur le secteur tertiaire (que sur l'industrie).

La première serait réservée au bloc communal et la seconde pourrait être répartie seulement entre les départements et les régions, ce qui ne fait pas l'affaire de l'intercommunalité à TPU, et laisse planer un doute sur certaines ressources nouvelles (éolien).

Le taux sur la VA pourrait être national (1,5%). En contrepartie, les taxes d'habitation et foncière, perçues par les départements et les régions, pourraient très largement être transférées au bloc communal. Les arbitrages en cours devraient être affinés par le Parlement lors de la Loi de finances, mais on voit bien que la réforme de la TP (30 milliards d'€), qui représente **moitié de la fiscalité** des 4 taxes locales et pour laquelle l'Etat contribue à moitié au titre des dégrèvements et exonérations, ne peut être totalement neutre. Elle exigera des **transferts d'autres impôts nationaux**, notamment pour les départements (qui revendiquent à ce titre une part de la CSG). Les collectivités vont donc se battre avec fermeté pour conserver l'équivalent des ressources actuelles (ce qu'a validé le Gouvernement), mais

sur tout d'obtenir en contrepartie des **ressources dynamiques** pour l'avenir.

Ce qui n'est pas évident lorsque le PIB stagne ou recule...

Le challenge est délicat, mais il confine à la complexité lorsqu'on y introduit la **taxe carbone**. Jusqu'alors, les effets du CO<sup>2</sup> sont jugulés par le système des quotas, qui oblige les entreprises, en Europe, à réduire leurs émissions.

Pour aller plus loin, et faire face au caractère irréversible des dommages à notre cadre de vie, le Gouvernement se propose d'instaurer une taxe carbone (ou climat énergie). Elle a pour vocation de **réguler, par le biais d'un « signal-prix », les émissions du secteur diffus (surtout chauffage et transports)** qui ne sont pas affectés par les quotas. Ceci afin d'étendre, ensuite, le système au plan mondial.

Cet impôt nouveau, qui pourrait rapporter **8 milliards** en régime de croisière, ne doit pas globalement augmenter les prélèvements sur le contribuable. Il est donc tentant de l'utiliser pour réduire le manque à gagner provoqué par la baisse de la TP, mais il pourrait aussi être utilisé pour réduire les charges sociales et rendre plus compétitives encore, nos entreprises.

Cependant, la taxe carbone frappera plus les ménages et les zones rurales septentrionales (distances et chauffage) et de manière souvent inversement proportionnelle à leur revenu. Ce qui fait suggérer à certain le **reversement d'un « chèque vert »** à partir du produit de la taxe. On pourrait aussi imaginer de mixer les approches...

Si ces quelques mots vous incitent à aller plus loin, et à vouloir imaginer comment résoudre ces défis pour préserver la ruralité dans cette nouvelle donne, vous pouvez aussi consulter le rapport (sur simple demande à ma permanence) du groupe de travail sur la fiscalité environnementale auquel j'ai participé, en attendant les débats de la Loi de finances.

Charles Guené.



Avec Christine Lagarde à Bercy, le 14 janvier dernier.



# Travaux parlementaires

## Loi de programmation militaire 2009-2014

Dans le cadre du rapport spécial sur le budget de la Défense qui m'a été confié par la Commission des Finances du Sénat, j'ai présenté mon rapport pour avis sur le projet de loi n° 462 (2008-2009) relatif à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014, et portant diverses dispositions concernant la défense (LPM) (séance du 16 juillet).

Ce plan couvre une période de 6 années (mais il pourrait être révisé au bout de 4 ans, en fonction de l'évolution stratégique et de l'état des finances en 2012).

La loi se propose de **mettre en adéquation nos forces armées avec les besoins contemporains** et, disons-le, **en cohérence avec nos moyens**. Il s'agit en réalité «d'amaigrir» notre armée de 54 000

hommes, tout en étant capable demain de projeter 30 000 hommes à 8 000 km (au lieu d'appliquer des objectifs irréalistes) et de disposer de moyens appropriés aux nouveaux risques.

C'est là une **véritable révolution**, dans ses approches, mais aussi sur le terrain, comme en témoigne la **fermeture de certaines bases et unités**. Même reconfiguré, le périmètre de cette armée nouvelle n'est pas sans poser des **problèmes d'ordre budgétaire**, en raison, notamment, des recettes estimées à l'occasion de ce désengagement, et qui pourraient ne pas être totalement au rendez-vous en raison de la crise économique actuelle.

La partie que je rapporte concerne, essentiellement, le **fonctionnement qui**

**constitue néanmoins 75% du budget** de la Défense. Mais, le rapport que je présente avec mes collègues TRUCY (UMP) et MASSERET (PS) souligne toutefois, à ce stade, nos inquiétudes sur les recettes aléatoires et également la problématique rencontrée pour notre force de projection, avec le retard subit au niveau du **programme de gros porteur A 400 M**.

Il reste que le budget Défense Nationale fait l'objet d'un suivi attentif dans ses objectifs, de la part du Gouvernement, ce qui est apprécié des militaires malgré la difficile réforme en cours. Il est donc important que le cap soit maintenu à cet égard.

## Projet de Loi Outre Mer

En qualité d'orateur de mon groupe sur le projet de Loi Outre-mer, je suis intervenu à la tribune du Sénat le 10 mars dernier à ce sujet.

L'inscription à l'ordre du jour de ce projet coïncidait fortuitement avec la survenance de la grave crise sociale et sociétale que traversent les départements d'Outre-Mer et en particulier les Antilles, dont l'origine est économique, mais aussi plus profondément ethnique et historique.

Le Président du Sénat Gérard LARCHER, pour réagir aux événements de la Guadeloupe largement médiatisés en début d'année, a décidé le 5 mars, de constituer une mission commune d'information sur la situation des départements d'Outre Mer. J'ai été désigné pour y siéger. La charge de travail de la période ne m'a pas permis de participer de manière significative aux travaux et aux déplacements sur le terrain, mais je n'en ai pas moins suivi attentivement les propositions.

J'ai également fait partie le 5 mai, en tant que titulaire, de la Commission Mixte Paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi pour le développement économique des outre-mer.

LA POSTE



Sans être devenu un spécialiste en la matière, les circonstances m'ont amené à m'attacher particulièrement à l'entreprise «La Poste».

Les travaux diligentés par la Commission ALLERET, à laquelle j'ai participé durant plusieurs mois, ont abouti à un **projet de loi sur la réforme de La Poste** qui sera inscrit à l'ordre du jour du Sénat à l'automne.

Le principe d'une **ouverture du capital à un financement public** a été retenu, et nous aurons à débattre des modalités de la contribution à **l'aménagement du territoire, du service universel et de la péréquation** qui ont, d'ores et déjà, été prévues dans le texte.

J'ai également été désigné comme représentant à **l'Observatoire national de la présence postale** par le Président de l'AMF, Jacques PELISSARD, en février 2009. Depuis, j'ai eu l'avantage de siéger au sein de cette instance, qui suit, au plan national, les modalités de **gestion des fonds de péréquation et l'accessibilité au**

**réseau postal**. En ce domaine, il est exigé que plus de 90% de la population du département soit à moins de 5 km d'un point contact, et à moins de 20 minutes de trajet automobile.

À cet égard, les résultats du recensement en Haute-Marne ont révélé qu'elle était passée en dessous de ce seuil. Aussi, devons-nous pourvoir à la création d'un ou deux nouveaux points de contacts.

Sur le plan de la **péréquation nationale**, il a été **versé à notre département** :

- 274 108€ au titre de la part 1 pour 29 points ouverts
- 28 833€ au titre de la part 2 pour 11 points communaux
- Deux aménagements de bureaux ont été réalisés pour 154 390€
- Au titre de la part 4 (nouveaux partenariats et contributions de La Poste à l'aménagement du territoire) ce sont 623 196€ qui ont été ajoutés.

# taires - Travaux parlementaires

## Réforme des collectivités locales : rapport ultime d'étape

Dans mon dernier bulletin, je vous avais brossé le cadre de la réflexion engagée au sein des diverses instances, mais aussi les principales directions.

Après huit mois de travaux, tant dans les groupes politiques que dans les associations d'élus, mais aussi au terme de la réflexion de la mission Belot (dont j'étais vice-président) et deux débats au Sénat, ponctués par l'intervention de Brice HORTEFEUX, les pistes se dessinent.

**Consensus sur l'intercommunalité :** L'intercommunalité devrait être totalement achevée fin 2011, sous l'autorité de Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI), redésignées et disposant de pouvoir de décision au 2/3. Les délégués de l'intercommunalité pourraient être désignés au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux, par un dispositif de fléchage, à partir de 500 habitants (à partir de cette strate, les municipales se feraient au scrutin de liste...). La taille des exécutifs pourrait être limitée à 20 au lieu de 30%.

**Accord mitigé sur les métropoles :** Si chacun s'accorde sur la nécessité de créer 7 ou 8 métropoles capables de rivaliser au niveau européen, les avis sont partagés sur les compétences retenues et transférées.

**Articulation Département - Région :** C'est sans doute là que subsiste le plus grand nombre de pierres d'achoppement. Si la mission Belot a réalisé un travail très exhaustif sur le contenu et les synergies

des compétences, ainsi que sur les mécanismes et les rapports entre les collectivités, elle n'a pas souhaité franchir le pas d'une position radicale (sans doute par esprit de consensus). La mission parvient, à ce stade, à une «**conférence régionale des exécutifs**», qui définirait la stratégie, les politiques territoriales, et organiserait les chefs de filat. Cette position fait figure de statu quo et maintient le schéma actuel en créant une structure supplémentaire.

**Le projet de loi sera véritablement plus audacieux**, et faute d'avoir obtenu un accord sur une répartition rigoureuse des compétences, susceptibles de mettre un terme aux doublons et aux financements croisés, **proposera des axes plus radicaux**. Si la suppression des départements et des régions n'est pas à l'ordre du jour, leur fusion pourra s'effectuer sur option, étant précisé que la réforme n'a pas vocation à être uniforme sur toute la France, mais de s'adapter à la typologie de l'hexagone dans sa diversité.

Le Gouvernement présentera sans aucun doute ce qui constitue **la pierre angulaire du système : le conseiller territorial**, seule innovation capable d'éviter une concurrence stérile entre les niveaux, et de fluidifier et spécialiser les compétences.

Elu selon le système actuel, dans des **cantons reformatés** (pour respecter la démocratie entre 7 et 13 000 habitants en Haute-Marne) le nouveau conseiller siègerait aux deux niveaux. Pour éviter toute suspicion de changement des règles à la veille de scrutin, **un calendrier progressif** pourrait prévoir que les conseillers régionaux élus en 2010 siègeraient 4 ans, et les conseillers généraux élus en 2011, 3 ans, de manière à **permettre une élection générale d'un nombre réduit de conseillers territoriaux en 2014**.

Pour en savoir plus, sur simple demande, je peux vous faire parvenir le texte de mon intervention à la Tribune du Sénat du 30 juin 2009.

### Rapporteur de l'Observatoire des Finances Locales

J'ai été désigné par mes collègues comme **Rapporteur de l'Observatoire des Finances Locales (OFL)**, pour succéder à Joël BOURDIN, et j'ai présenté mon rapport le 7 juillet.

Institué par l'article L 1211-4 du CGCT, l'Observatoire qui réunit les membres du Comité des Finances Locales, des universitaires, des représentants de la Chambre des Comptes et des experts comptables, a pour mission d'informer le Gouvernement et le Parlement sur la situation financière des collectivités locales.

Outre l'honneur qui m'échoit, c'est aussi

une tâche passionnante qui m'est confiée, puisqu'elle correspond, comme vous le savez, à mon domaine de prédilection : la fiscalité des collectivités locales.

Pour ce premier rapport, sous la présidence d'**André LAIGNEL (Député européen PS)** je suis gâté, car 2008, la période concernée, est véritablement **une année charnière et prélude à des modifications profondes du fonctionnement des collectivités et à des réformes importantes dans leurs relations avec l'Etat et les contribuables**.

Le rapport fait néanmoins le point sur l'ensemble des mécanismes actuels de la fiscalité et analyse de façon très détaillée

les liens financiers entre tous les acteurs. Il **constitue un ouvrage de fond et de référence**, qui permettra aux semi-profanes comme aux plus experts d'entre vous d'y trouver toutes les bases et les renseignements nécessaires à vos réflexions ou à vos études prospectives.

Vous pourrez le consulter et l'imprimer sur le site : [www.colloc.bercy.gouv.fr/colo\\_struct\\_fin\\_a\\_loca/comi\\_fina\\_3/obse\\_fina\\_4.html](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/colo_struct_fin_a_loca/comi_fina_3/obse_fina_4.html)